



Parc Industriel Sud - Z.I. Gutenberg
2, rue Gutenberg - B.P. 80609
57206 SARREGUEMINES Cedex France
Internet : <http://www.pierron.com>

Pour nous adresser votre commande depuis :

LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Tél. Spécial commandes : 0 825 37 38 39*
Fax Spécial commandes : 03 87 95 17 80
E-mail : education-france@pierron.fr

LES DOM-TOM OU L'INTERNATIONAL

Tél. Spécial commandes :
● Standard francophone : Int + 33 3 87 95 14 92
● Standard Anglophone : Int + 33 3 87 95 89 22
Fax Spécial commandes : 33 3 87 95 18 93
E-mail : education-export@pierron.fr

**RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES
AU TRAITEMENT DE VOTRE COMMANDE**

code client

N° Immatriculation éduc. nat.

Téléphone :

E-mail :

Je souhaite recevoir la lettre électronique Physique-Chimie (gratuite).

COMMANDE DE SUITE
À LIVRER : APRÈS LE

CE MATÉRIEL EST DESTINÉ :

VOS RÉFÉRENCES :

BON DE COMMANDE DU

N° **COMPTE**

ADRESSE DE LIVRAISON

ÉTABLISSEMENT

RUE

VILLE

CODE POSTAL

BUREAU DISTRIBUTEUR

PERSONNE À CONTACTER

TÉL. :

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE :

**BON DE COMMANDE ADRESSÉ PAR
(cachet, date et signature)**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente figurant dans le catalogue et les avoir acceptées.

N°	Référence	Désignation	Page*	Quantité	Prix Unitaire	Prix TOTAL
001			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
002			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
003			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
004			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
005			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
006			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
007			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
008			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
009			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
010			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
011			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
012			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
013			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
014			<input type="text"/>	<input type="text"/>		
015			<input type="text"/>	<input type="text"/>		

**SUR TOUTES VOS COMMANDES
ET CORRESPONDANCES, MERCI
DE RAPPELER VOTRE N° CLIENT**

Montant de votre commande (à reporter éventuellement au verso si nécessaire)

Participation aux frais de port et d'emballage :

- Livraison en France Métropolitaine :
 - Votre participation est de 7 € quel que soit le montant de votre commande
 - Vous bénéficiez d'un Franco de port pour toute commande minimale de 20 € passée sur Internet (www.pierron.fr)
- Livraison hors de France Métropolitaine : nous consulter pour obtenir un devis en fonction du mode de transport

=

+ **7 €**

Total à régler

N°	Référence	Désignation	Page*	Quantité	Prix Unitaire	Prix TOTAL
					A REPORTER	
016						
017						
018						
019						
020						
021						
022						
023						
024						
025						
026						
027						
028						
029						
030						
031						
032						
033						
034						
035						
036						
037						
038						
039						
040						
041						
042						

SUR TOUTES VOS COMMANDES
ET CORRESPONDANCES, MERCI
DE RAPPELER VOTRE N° CLIENT

*Page du catalogue

Montant de votre commande

Participation aux frais de port et d'emballage :

- Livraison en France Métropolitaine :
 - Votre participation est de 7 € quel que soit le montant de votre commande
 - Vous bénéficiez d'un Franco de port pour toute commande minimale de 20 € passée sur Internet (www.pierron.fr)
- Livraison hors de France Métropolitaine : nous consulter pour obtenir un devis en fonction du mode de transport

=

+

Total à régler

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées au recto de ce bon de commande.

Bon de commande téléchargé sur www.pierron.fr



Parc Industriel Sud - Z.I. Gutenberg
2, rue Gutenberg - B.P. 80609
57206 SARREGUEMINES Cedex France
Internet : <http://www.pierron.com>

Pour nous adresser votre commande depuis :

LA FRANCE MÉTROPOLITAINE



Tél. Spécial commandes : 0 825 37 38 39*
Fax Spécial commandes : 03 87 95 17 80
E-mail : education-france@pierron.fr

LES DOM-TOM OU L'INTERNATIONAL



Tél. Spécial commandes :
● Standard francophone : Int + 33 3 87 95 14 92
● Standard Anglophone : Int + 33 3 87 95 89 22
E-mail : education-export@pierron.fr

BON DE COMMANDE

*Numéro Indigo valable exclusivement depuis la France Métropolitaine (0,15 € la minute).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GENERALITES :

Toute commande ou réception de produits PIERRON emporte de plein droit l'adhésion sans réserve, ni exceptions de l'acheteur aux présentes conditions, à l'exclusion de toute condition contraire non formellement acceptée par écrit par PIERRON.

Les offres de prix, sauf stipulation contraire, ne sont valables que pendant les 30 jours suivant leur établissement.

CATALOGUES et DOCUMENTS :

Les photos, textes figurant dans nos catalogues, prospectus et autres documents commerciaux ou joints aux offres n'ont qu'un caractère informatif et ne constituent aucun engagement, sauf convention écrite contraire. Nous nous réservons le droit de modifier la présentation et/ou les caractéristiques de nos matériels dans un souci d'amélioration et de service à notre clientèle.

UTILISATION des PRODUITS :

Tous les équipements, produits et réactifs que nous fournissons sont destinés exclusivement à des usages de laboratoire.

La vente de produits chimiques est réservée exclusivement aux établissements scolaires et nous ne pouvons en aucun cas déroger à cette règle.

Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où les articles feraient l'objet d'un usage impropre à leur destination originale. Les utilisateurs sont également responsables des expériences et manipulations réalisées avec ces articles, ils veilleront en particulier à une utilisation conforme aux prescriptions légales concernant l'hygiène et la sécurité des personnes.

PASSATION des COMMANDES :

Pour éviter toute erreur, nous conseillons à nos clients de noter lisiblement sur leurs commandes, les références, les désignations, les quantités ainsi que l'adresse de livraison et de facturation, si elle est différente de la première. Les commandes téléphoniques reçues n'engagent notre Société, quant à leur exécution, que si elles ont été confirmées par courrier ou par fax, ou si le code client a été donné au téléphone. (en cas de confirmation par écrit, l'acheteur devra indiquer clairement "confirmation de commande" sur son document).

Les ordres recueillis par nos représentants doivent être revêtus de la signature et du cachet de l'acheteur, après confirmation de notre part si les conditions accordées ne sont pas celles habituellement pratiquées.

Nous nous réservons le droit d'exiger de tout client et notamment des clients ne possédant pas un compte ouvert chez nous des garanties de règlement, ou une avance forfaitaire pouvant aller de 30 à 100 %, soit au moment de l'acceptation de la commande, soit au cours de son exécution. Si une situation financière défavorable de l'acheteur parvient à notre connaissance, en cas de non obtention de garantie, nous pourrions résilier tout ou partie du contrat et de la commande.

PRIX, CONDITIONS de REGLEMENT et LIVRAISON :

Nos prix, sauf stipulation contraire, sont ceux du tarif en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sur la base des conditions économiques et fiscales en vigueur. Si ces conditions changent (taux de change, droits, taxes, matières premières, etc...) les prix facturés sont susceptibles de varier conformément aux modalités légalement autorisées.

Si la livraison d'une commande se fait partiellement, le règlement se fera au fur et à mesure des mises à disposition du matériel.

L'acheteur ne pourra pas suspendre ses paiements sur la totalité de la commande pour ce motif.

REGLEMENT :

Conformément à la Loi, nos factures sont payables net, sans escompte, à réception des marchandises.

Tout autre type de règlement doit être au préalable accepté par écrit par notre service commercial.

Le paiement consécutif à la remise d'un chèque ou d'un effet de commerce ne sera réputé réalisé qu'au moment de son encaissement effectif.

La traite doit être retournée et acceptée dans les 48 H. suivant la réception de la marchandise, en indiquant la domiciliation bancaire, les frais sont à la charge du client, quelles que soient les stipulations portées sur les commandes de ce dernier.

Les traites n'apportent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

RETARD de PAIEMENT :

En cas de non paiement constaté au bout de 30 jours, délai prévu par la Loi, le paiement d'intérêts de retard, au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 7 points de pourcentage et arrondi au demi point de pourcentage supérieur, sera exigé de plein droit et sans mise en demeure, outre les frais de recouvrement et de contentieux éventuels.

En cas de retard de paiement aux échéances contractuelles indiquées sur nos factures et accusés de réception, nous nous réservons la faculté d'interrompre ou d'annuler les commandes en cours.

LIVRAISONS :

L'acheteur indiquera sur le récépissé du transporteur, son nom en toutes lettres, la date. Il apposera sa signature et le cachet de son établissement sur le récépissé.

Toute marchandise, même expédiée en franco, est livrée aux risques et périls du destinataire qui doit exercer son recours contre le transporteur en cas de manquant, casse, perte ou autre avarie.

En cas de soucis, l'acheteur notera des réserves précises (casse, traces de chocs, le nombre de colis manquant...) sur le récépissé du transporteur et confirmera par lettre recommandée au transporteur dans les 3 jours qui suivent la réception (un double du courrier devra nous être adressé simultanément). L'acheteur vérifiera, le nombre, l'état des colis et leur contenu en présence du livreur. Si le livreur n'accepte pas de patienter, l'acheteur indiquera sur le récépissé : "Le transporteur n'a pas voulu attendre le déballage du colis"

Pour la marchandise que PIERRON s'est chargé d'expédier ou de faire expédier, le transfert des risques a lieu dès le chargement chez PIERRON ou son représentant. Pour la marchandise à enlever chez PIERRON ou son représentant par les soins de l'acheteur ou de son représentant, le transfert des risques a lieu dès la prise en charge par le client ou son représentant.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans notre accord écrit.

Un retour ne peut être effectué que sur du matériel n'ayant subi aucune altération ou modification et dans son emballage d'origine.

DROIT de RETOUR :

Tout article qui ne donnerait pas satisfaction peut nous être retourné, après accord de nos services, dans les 14 jours suivant sa réception.

Un article retourné peut être échangé, mis en avoir ou remboursé.

Tout retour doit se faire dans son emballage d'origine, le matériel complet, en bon état.

Sauf accord particulier, les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

Les présentes conditions de vente sont également applicables aux livraisons hors du territoire national.

Tout retour de matériel doit avoir l'accord préalable du service commercial.

GARANTIES :

Les matériels livrés par PIERRON sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel. Sont exclus de la garantie de 2 ans : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, le mobilier, les équipements multimédia, les sondes pH, les pièces d'usure. Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire. Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit. Tout retour de matériel doit avoir l'accord préalable du service commercial. Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. A l'export, ce délai est porté à un mois. La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

S.A.V. :

Nous assurons le S.A.V. et la réparation des matériels vendus par nous. Nous nous réservons toutefois le droit de décliner la remise en état d'un matériel trop ancien. L'intervention S.A.V. doit se faire avec notre accord préalable écrit.

PROPRIETE et DROITS :

PIERRON conserve l'entière propriété intellectuelle et/ou industrielle des matériels, documents d'accompagnement, notices d'emploi, ainsi que des projets, affaires spécifiques, logiciels, vidéos, programmes. L'acheteur s'interdit de les reproduire, adapter, publier sans l'autorisation écrite de la Société PIERRON. Certains noms et marques utilisés dans nos catalogues et documentations ont fait l'objet d'un dépôt légal.

JURIDICTION :

En cas de litige, quel qu'il soit, le Tribunal de Commerce d'obédience géographique reste seul compétent. Toute convention passée entre l'acheteur et PIERRON est soumise au droit national seul applicable. En raison des réglementations en vigueur, l'acheteur s'engage expressément à obtenir notre accord, préalablement à toute exportation ou réexportation du territoire national du matériel vendu. A défaut, nous déclinons toute responsabilité et obligation si cette procédure d'autorisation n'était pas observée par l'acheteur.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

PIERRON se réserve expressément la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix de vente conformément à la Loi. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est consenti. En cas de règlement après la date d'échéance, des pénalités de retard seront appliquées. A cet égard, ne constitue pas des paiements au sens de la présente clause, la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer. L'acheteur ne peut donner en gage ou transférer à titre de garantie la propriété des marchandises livrées. Il est interdit à l'acheteur de revendre les marchandises livrées s'il se trouve en état de cessation de paiement ou en état d'insolvabilité. L'acheteur cède à PIERRON en cas de revente toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers acquéreur, mais reste tenu envers PIERRON à titre principal du paiement du prix stipulé pour la vente initiale. En cas de saisie ou de toute intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu d'en aviser immédiatement le vendeur par lettre avec accusé réception. En cas de non paiement total ou partiel du prix à échéance, le vendeur peut exiger de plein droit et sans formalité la restitution de la chose aux frais, risques et périls de l'acheteur.